

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2022**

Objet : Lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTHj2

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux décembre 2022, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 30 (dont 8 procurations) - 75 voix

Votants : 30 Pour soit 75 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – PRESENTIEL
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – (procuration donnée à Mme Rome)
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) - 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – 2 voix – (procuration donnée à Mr Bost)
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Horry)
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix - (procuration donnée à Mr Destruhaut)
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – (procuration donnée à Mr Muzette)
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) - 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – (procuration à Mr Bernardie)
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – (procuration à Mr Montet)

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Vice-Président de la CC POL
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN Limousin Avenir Nature
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Président CC Briance Combade
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) - 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Camille CARCAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix - 1^{er} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Châlus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

En février 2019, un marché d'assistance à Maitrise d'ouvrage a été attribué à la société ANT CONSEIL en référence à la délibération N° 592 du 08 janvier 2018.

Il a permis de contrôler les marchés FttHj1 sur les territoires de la Creuse et de la Haute-Vienne mais aussi une partie du FttH J2 (prévu dans le CCTP) sur ces mêmes territoires.

Ce marché arrive à échéance, il convient de le renouveler pour terminer le contrôle du FttHj2.

Il vous est proposé de lancer une nouvelle consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux restant à réaliser sur le marché FTTHj2 sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne

DORSAL, Maitre d'Ouvrage, doit contrôler, notamment, dans les différentes phases d'études et de réalisation :

- le bon respect des règles et spécifications
- la bonne application des règles de l'art
- l'optimisation technico-économique (dans la partie au BPU)
- le respect des plannings et suivi de projet
- les caractéristiques optiques du réseau lors des recettes (avec contre-mesures éventuellement)
- l'évolution et la mise en application éventuelle de nouvelles normes, réglementations ou spécifications techniques (ARCEP, MTHD...)
- La conformité des livrables (études APS, APD et Dossiers d'Ouvrages Exécutés) dont le bon respect du standard GRACE THD

DORSAL ne dispose pas des compétences nécessaires pour contrôler et valider notamment les aspects techniques avancés qui requièrent des compétences et une expérience en matière d'ingénierie de réseau, de mesures optiques et de traitement et validation de données SIG.

Le marché d'AMO aura pour objet principal de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour :

- accompagner le maître d'ouvrage dans le suivi, le contrôle de la conformité technique et réglementaire, et l'optimisation des prestations réalisées par le Concepteur-réalisateur, incluant le contrôle des livrables et des travaux
- conseiller et informer le maître d'ouvrage sur les évolutions techniques et réglementaires encadrant la réalisation des réseaux très haut débit en fibre optique
- conseiller le maître d'ouvrage dans les interactions entre la conception-réalisation et l'exploitant du réseau

L'enveloppe maximum envisagée devrait être de l'ordre de 500k€

La procédure de référence sera la procédure adaptée en application des dispositions du Code des marchés publics.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- **lancer la consultation pour un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTHj2 dans le cadre d'une procédure adaptée,**
- **notifier, engager, exécuter et régler ce marché de travaux,**
- **signer tout document se rapportant à ce marché.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

